

Réunion extraordinaire publique de la Ville de Belle-Baie

Procès-verbal

Date : le 9 décembre 2025

Heure : 18 h 30

Présents / présentes :

- D. Guitard, maire
- J. Olivier, maire suppléant
- R. Arseneau, conseiller
- A. Bard-Lavigne, conseillère
- O. Dilhac, conseiller
- C. Doucet, conseiller
- G. Frenette, conseiller
- M. Larivière, conseillère

Absents / Absentes :

- B. Couturier, conseillère
- A. Noël, conseillère

Administrations :

- P. Fongemie, directeur général
- W. St-Laurent, greffière municipale
- M-A Godin, directeur services aux citoyens
- M. Courtin, directrice services administratifs et Initiatives corporatives
- R. Doucet, trésorier
- B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique
- R. Peñarroya, analyste technique senior
- R. Clavet, chef de police
- B. Robichaud, avocate municipale
- É. Dilhac, gestionnaire des initiatives de croissance municipale
- V. Poirier, directeur des initiatives de croissance municipale

1. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclarés.

3. POINTS POUR DISCUSSIONS :

3.1 Fonds de renouvellement des infrastructures

Le directeur général et le directeur des services aux citoyens présentent la mise à jour de la liste de priorités des projets intégrés au Plan de renouvellement des immobilisations 2026-2029. Une résolution sera soumise au point 4.3 pour ratification par le conseil.

3.2 P2023-02 - Politique de tarification

Le directeur général fait état des changements proposés à la politique de tarification. Une résolution sera présentée au conseil pour ratification lors de la réunion ordinaire du mois de décembre.

4. RÉSOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

4.1 Proposition de l'arrêté 2025-08 - Arrêté de la Municipalité de Belle-Baie concernant les services et redevances d'eau et égout

4.1.1 Deuxième lecture

Proposé par A. Bard-Lavigne, conseillère
Appuyé par G. Frenette, conseiller

Que l'arrêté 2025-08 - Arrêté de la Municipalité de Belle-Baie concernant les services et redevances d'eau et égout soit soumis en deuxième lecture, par titre, avec les modifications suivantes :

1. QUE la date d'entrée en vigueur de l'arrêté soit modifiée afin d'être effective à compter du 1er janvier 2026, plutôt qu'à la date de son adoption;

2. QUE l'Annexe 1 – Tableau des unités de service (eau et égout), Catégorie D, numéros 24 et 25, soit modifiée afin de procéder à une uniformisation du langage.

IL EST RÉSOLU QUE la deuxième lecture avec modifications a été réalisée par titre;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise l'administration à :

- annuler toutes les anciennes ententes de paiement dès l'entrée en vigueur du présent arrêté;
- accorder un délai d'un (1) an aux propriétaires ayant un solde impayé afin de régulariser leur situation;
- conclure, au besoin, des plans de paiement échelonnés pour faciliter la mise à jour des comptes.

Motion adoptée

4.1.2 Troisième lecture et adoption

Proposé par O. Dilhac, conseiller
Appuyé par M. Larivière, conseillère

ATTENDU QUE l'arrêté 2025-08 - Arrêté de la Municipalité de Belle-Baie concernant les services et redevances d'eau et égout a été dûment soumis en première et deuxième lecture conformément aux exigences légales;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'objet de l'arrêté et jugent approprié de procéder à sa troisième lecture;

IL EST RÉSOLU QUE l'arrêté 2025-08 - Arrêté de la Municipalité de Belle-Baie concernant les services et redevances d'eau et égout soit

soumis en troisième lecture par titre et qu'il entre en vigueur le 1er janvier 2026.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise l'administration à :

- annuler toutes les anciennes ententes de paiement dès l'entrée en vigueur du présent arrêté;
- accorder un délai d'un (1) an aux propriétaires ayant un solde impayé afin de régulariser leur situation;
- conclure, au besoin, des plans de paiement échelonnés pour faciliter la mise à jour des comptes.

Motion adoptée

4.2 Nomination au comité provisoire - comité directeur de développement du plan d'adaptation aux changements climatiques

Proposé par R. Arseneau, conseiller

Appuyé par G. Frenette, conseiller

Attendu que la Municipalité doit nommer des membres pour siéger au comité directeur chargé de l'élaboration du plan d'adaptation aux changements climatiques ;

Attendu que le mandat de ce comité est de collaborer au développement du plan en apportant une expertise, des connaissances et des capacités spécifiques, et que les membres du comité directeur jouent un rôle essentiel dans le processus de planification de l'adaptation, notamment en :

- participant aux réunions du comité directeur,
- contribuant aux activités de mobilisation des intervenants,
- fournissant leur expertise et leurs commentaires tout au long de l'élaboration du plan, y compris sur la version finale ;

Il est résolu que les personnes suivantes soient nommées à titre de membres du comité provisoire :

Représentants communautaires et partenaires externes :

- André Frenette de la CSR
- Manon Losier du CCNB
- Yannick Thériault des Bassins versants

Représentation municipale :

- Maire suppléant Joël Olivier

Membres de l'administration de Belle-Baie :

- Dustin Aubé
- Marc-André Godin
- Serge Gionet
- Michelle Roy
- Vincent Poirier

Motion adoptée

**4.3 Résolution du conseil - Plan de renouvellement des immobilisations
2026 -2029**

Proposé par M. Larivière, conseillère

Appuyé par O. Dilhac, conseiller

Que le document intitulé "Plan de renouvellement des immobilisations 2026-2029 pour l'allocation des fonds affectés au renouvellement des immobilisations" (FRI) de la Municipalité de Belle-Baie soit adopté comme présenté.

Motion adoptée

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance fut levée à 19 h 03.

Daniel Guitard, maire

Belle-Baie

2023

Wanda St-Laurent, greffière municipale